



COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ

SÉANCE DU MARDI 28 JUIN 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

Nombre de Membres

- Afférents : 19
- En Exercice : 19
- Présents : 15
- Ayant pris part : 18

L'an deux mille vingt-deux, le mardi vingt-huit juin à vingt heures trente minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

22/06/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; Mme Marie-Claude ROLLAND ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie BOCCALON ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Hélène POLDERVAART ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

22/06/2022

Excusés représentés : Mme GODOT-RAMADE Dominique représentée par M. Jean-François COMBELLES ; Mme Pauline MARCOU MADER représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU et M. Alain JAME représenté par M. Raoul de RUS.

Absente non excusée : Mme Gaëlle POUSTOMIS.

Monsieur Jean-Marie BRU a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2022-60 : Cession partielle du chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre » : approbation du rapport de l'enquête publique et finalisation du dossier

Monsieur Daniel CAMP, Conseiller Municipal délégué aux cessions de chemins et enquêtes publiques, expose :

VU les délibérations n°2021-84 en date du 29 Novembre 2021 et la n°2022-36 en date du 4 Avril 2022 pour le chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre »,

VU l'arrêté municipal n°80/2022 en date du 29 Mars 2022 portant mise à l'enquête publique en vue d'aliénations de chemins ruraux, de régularisation d'assiette et de désignation d'un commissaire-enquêteur,

VU la délibération n°2022-11 en date du 7 Janvier 2022 par laquelle le Conseil municipal établissait la répartition des frais de géomètre d'enquête publique aux demandeurs,

Considérant l'enquête publique qui s'est déroulée du 2 Mai 2022 au 16 Mai 2022 inclus et l'avis et les conclusions du commissaire-enquêteur en son rapport en date du 22 mai 2022, donnant un **avis défavorable** sur le dossier concerné : en pratique et dans les faits le chemin n'a pas cessé d'être affecté à l'usage du public et donc ne répond pas aux conditions de l'article L161-10 du code rural et de la pêche maritime (CRPM) pour permettre la vente d'un chemin rural,

Au vu des résultats de l'enquête publique, Monsieur le Maire prend la parole et propose de valider le rapport de l'Enquêteur et de ne pas finaliser la procédure.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire ;
- APPROUVE le rapport de Monsieur l'Enquêteur ;
- APPROUVE la non-cession partielle du chemin rural dit « de Brescou à la Sigourre »,

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU.

